

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

LE 1^{er} OCTOBRE 2012

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, tenue le 1^{er} octobre 2012, à 19 h, à la salle du Centre communautaire Louis-Renaud, situé au 270, route du Canton, à Brownsburg-Chatham; lieu autorisé par la résolution numéro 10-05-170.

Sont présents messieurs les conseillers et madame la conseillère:

Siège numéro 1 : Paule Blain Clotteau
Siège numéro 2 : Louis Quevillon
Siège numéro 3 : André McNicoll
Siège numéro 4 : Serge Riendeau
Siège numéro 5 : Richard Boyer
Siège numéro 6 : Jean-Claude Lalonde

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Georges Dinel.

Est également présent :

Monsieur René Tousignant, directeur général, greffier et trésorier

MOMENT DE RÉFLEXION

Un moment de réflexion est demandé par monsieur le Maire Georges Dinel.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h par Monsieur le Maire, Georges Dinel, référant à l'ordre du jour.

- 1. Moment de réflexion***
- 2. Ouverture de la séance***
- 3. Adoption de l'ordre du jour***

13 personnes et 2 journalistes étaient présents dans la salle des délibérations.

- 4. Période de questions***
- 5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2012**
- 6. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 septembre 2012**

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

7. Adoption du rapport des engagements par fournisseurs au fonds d'administration au 25 septembre 2012

77 261,39 \$

8. Dépôt par le directeur général, greffier et trésorier des rapports suivants :

- Liste des comptes autorisés et payés en date du 25 septembre 2012

Chèques : 151 665,15\$ + Paiement par Internet :
134 276,38 \$ = 285 941,53 \$

- Rapport budgétaire préliminaire en date du 25 septembre 2012

- Rapport mensuel du Service de l'urbanisme, incluant les demandes de lotissement et les demandes de certificats d'autorisation en cours

Valeur au cours du mois de septembre : 1 462 230,00 \$
Valeur pour l'année 2012 : 12 685 680,00 \$

- Rapports mensuels du Service de sécurité incendie pour le mois de septembre 2012

14 interventions
1 entraide

GESTION ET ADMINISTRATION

- G.1** Avis de motion - Adoption du règlement de tarification numéro 170-08-2012 modifiant le règlement de tarification numéro 170-2010 de certains biens, services ou activités sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham, notamment pour y revoir les tarifs relatifs à l'usage des sentiers de du ski de fond.

- G.2** Adoption du règlement sur le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

- G.3** Avis de motion - Règlement numéro 004-03-2012 ayant pour objet la modification des règlements numéros 004-2000, 004-01-2001 et 004-02-2005 créant le fonds de roulement pour en augmenter le montant autorisé à 1 200 000\$.

- G.4** Radiation de taxes municipales dossiers adjugés à la commission scolaire de la rivière du nord (281.83 \$).

- G.5** Adoption des prévisions budgétaires 2013 de la *Régie Intermunicipale Argenteuil – Deux-Montagnes* (RIADM)

- G.6** Approbation des prévisions budgétaires 2013 de la *Régie d'assainissement des eaux usées Chatham / Lachute* (RAEUCL)

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

LOISIRS

- L.1** Demande d'aide financière du club d'âge d'or « *Les Pentes d'Argent* » pour l'année 2013
- L.2** Levée de fonds du groupe relève pour les personnes aphasiques des laurentides

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- U.1** Cession pour fins de parcs et de terrains de jeux / Demande de permis de lotissement numéro 2012-00019 / Création des lots 5 130 513 et 5 130 514 du cadastre du Québec
- U.2** Cession pour fins de parcs et de terrains de jeux / Demande de permis de lotissement numéro 2012-00021 / Création des lots 5 138 583 à 5 138 587
- U.3** Abrogation de la résolution numéro 12-06-185 adopté le 5 juin 2012 : Cession pour fins de parcs et de terrains de jeux / Demande de permis de lotissement numéro 2012-00013 / Création des lots 5 030 004 et 5 030 005 du cadastre du Québec
- U.4** Révision : Addenda à l'offre d'achat du 29 juin 2012 intervenue entre la Ville de Brownsburg-Chatham et Interra Inc.

TRAVAUX PUBLICS (*Équipements et infrastructures* *(hygiène du milieu)*)

- T.P.1** Autorisation d'achat à même le Fonds de roulement de la Ville
- T.P.2** Demande d'analyse pour l'ajout d'un arrêt obligatoire auprès du ministère des Transports du Québec dans le secteur de Saint-Philippe – route du Canton
- T.P.3** Autorisation de démarches d'appel d'offres public pour l'entretien paysager, notamment la coupe de gazon du camping municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham
- T.P.4** Autorisation de réduction de vitesse sur un tronçon de la rue Principale – à même la zone scolaire de l'école primaire Bouchard
- T.P.5** Résultats de l'appel d'offres public pour la fourniture de produits de signalisation routière – Autorisation d'achat pour une période de 12 mois

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

9. *Correspondance*
10. *Dossiers des membres du Conseil municipal*
11. *Varia*
12. *2^{ième} période de questions*
13. *Levée de la séance*

12-10-295

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour proposé ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde et il est résolu :

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de reporter deux (2) points à l'ordre du jour, à savoir :

G-5 Adoption des prévisions budgétaires 2013 de la *Régie Intermunicipale Argenteuil – Deux-Montagnes* (RIADM); et

L-2 Levée de fonds du groupe relève pour les personnes aphasiques des Laurentides.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajouter un (3) points à l'ordre du jour (Varia), à savoir :

11.1 Identification des véhicules de la Ville de Brownsburg-Chatham ;

11.2 Évaluation du personnel de la Ville de Brownsburg-Chatham

11.3 Demande du conseil municipal à la *Commission Municipale du Québec (CMQ)* d'effectuer une enquête sur les affaires municipales et financières de la Ville de Brownsburg-Chatham

QUE l'ordre du jour soit et est adopté avec les modifications apportées.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

De à 7h02 à 7h10 des contribuables posent des questions sur un dossier et monsieur le Maire, Georges Diné, leur répond.

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

**12-10-296 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
ORDINAIRE DU 10 SEPTEMBRE 2012**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2012;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau, appuyée par monsieur le conseiller André McNicoll et il est résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 septembre 2012 soit et est adopté.

Adoptée à l'unanimité

**12-10-297 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2012**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 septembre 2012;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Riendeau, appuyée par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde et il est résolu :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 25 septembre 2012 soit et est adopté.

Adoptée à l'unanimité

**12-10-298 ADOPTION DU RAPPORT DES ENGAGEMENTS PAR
FOURNISSEURS AU FONDS D'ADMINISTRATION
POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2012**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des documents transmis par le Directeur général, greffier et trésorier, monsieur René Tousignant ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon appuyé par monsieur le conseiller André McNicoll et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham approuve la liste des comptes à payer par fournisseurs au fonds d'administration pour le mois de septembre 2012, au montant de 77 261,39 \$.

QUE ces documents fassent partie intégrante du procès-verbal comme s'ils étaient ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

DÉPÔT PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET TRÉSORIER, MONSIEUR RENÉ TOUSIGNANT DES DOCUMENTS SUIVANTS :

- Liste des comptes autorisés et payés en date du 25 septembre 2012;

*Chèques 151 665,15 \$ +
Paiement par Internet 134 276,38 \$ = 285 941,53 \$*

- Rapport budgétaire préliminaire en date du 25 septembre 2012

- Rapport mensuel du Service de l'urbanisme, incluant les demandes de lotissement et les demandes de certificats d'autorisation en cours

*Valeur au cours du mois de septembre: 1 442 230,00 \$
Valeur pour l'année 2012 : 12 685 680,00 \$*

- Rapport mensuels du Service de sécurité incendie pour le mois de septembre 2012

*14 interventions
1 entraide*

GESTION ET ADMINISTRATION

MOTION

AVIS DE MOTION EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER SERGE RIENDEAU QU'À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE, IL ADOPTERA OU FERA ADOPTER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 170-08-2012 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE TARIFICATION NUMÉRO 170-2010 DE CERTAINS BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM, NOTAMMENT POUR Y REVOIR LES TARIFS RELATIFS À L'USAGE DES SENTIERS DE DU SKI DE FOND

12-10-299

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 190-2012 AFIN D'ADOPTER UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM.

ATTENDU QUE la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, entrée en vigueur le 2 décembre 2010, impose aux municipalités locales et aux municipalités régionales de comté de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux employés municipaux;

ATTENDU QUE le conseil de toute municipalité qui n'a pas un tel code conforme aux exigences de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* doit l'adopter par règlement au plus tard le 2 décembre 2012;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU QUE les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné par monsieur le conseiller Serge Riendeau lors de la séance ordinaire du Conseil municipal qui a eu lieu le 10 septembre 2012 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu que le règlement suivant soit adopté :

D'adopter le code d'éthique et de déontologie suivant :

ARTICLE 1 : TITRE

Le titre du présent code est : Code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Brownsburg-Chatham.

ARTICLE 2 : APPLICATION DU CODE

Le présent code s'applique à tout employé de la Ville de Brownsburg-Chatham.

ARTICLE 3 : BUTS DU CODE

Le présent code poursuit les buts suivants :

- 1) Accorder la priorité aux valeurs de la municipalité;
- 2) Instaurer des normes de comportement qui favorisent l'intégration de ces valeurs;
- 3) Prévenir les conflits éthiques et s'il en survient, aider à les résoudre efficacement et avec discernement;
- 4) Assurer l'application des mesures de contrôle aux manquements déontologiques.

ARTICLE 4 : VALEURS DE LA MUNICIPALITÉ

Les valeurs suivantes servent de guide pour la conduite des employés de la municipalité, particulièrement lorsque les situations rencontrées ne sont pas explicitement prévues dans le présent code ou par les différentes politiques de la municipalité.

- 1) L'intégrité

Tout employé valorise l'honnêteté, la rigueur et la justice.

- 2) La prudence dans la poursuite de l'intérêt public

Tout employé assume ses responsabilités face à la mission d'intérêt public qui lui incombe. Dans l'accomplissement de cette mission, il agit avec professionnalisme, ainsi qu'avec vigilance et discernement.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

- 3) Le respect envers les autres employés, les élus de la municipalité et les citoyens

Tout employé favorise le respect dans les relations humaines. Il a droit à celui-ci et agit avec respect envers l'ensemble des personnes avec lesquelles il traite dans le cadre de ses fonctions.

- 4) La loyauté envers la municipalité

Tout employé recherche l'intérêt de la municipalité, dans le respect des lois et règlements.

- 5) La recherche de l'équité

Tout employé traite chaque personne avec justice, dans le respect des lois et règlements.

- 6) L'honneur rattaché aux fonctions d'employés de la municipalité

Tout employé sauvegarde l'honneur rattaché à sa fonction, ce qui présuppose la pratique constante des cinq valeurs précédentes : l'intégrité, la prudence, le respect, la loyauté et l'équité.

ARTICLE 5 : RÈGLES DE CONDUITE

5.1 Application

Les règles énoncées au présent article doivent guider la conduite des employés de la municipalité.

5.2 Objectifs

Ces règles ont notamment pour objectifs de prévenir :

1. toute situation où l'intérêt personnel de l'employé peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions;
2. toute situation qui irait à l'encontre de toute disposition d'une loi ou d'un règlement du gouvernement ou d'un règlement du conseil municipal ou d'une directive s'appliquant à un employé;
3. le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites.

5.3 Conflits d'intérêts

5.3.1 Il est interdit à tout employé d'agir, de tenter d'agir ou d'omettre d'agir de façon à favoriser, dans l'exercice de ses fonctions, ses intérêts personnels ou, d'une manière abusive, ceux de toute autre personne.

5.3.2 Il est interdit à tout employé de se prévaloir de sa fonction pour influencer ou tenter d'influencer la décision d'une autre personne de façon à favoriser ses intérêts personnels ou, d'une manière abusive, ceux de toute autre personne.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

5.3.3 Il est interdit à tout employé de solliciter, de susciter, d'accepter ou de recevoir, pour lui-même ou pour une autre personne, quelque avantage que ce soit en échange d'une prise de position.

5.3.4 Il est interdit à tout employé d'accepter tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage, quelle que soit sa valeur, qui peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions ou qui risque de compromettre son intégrité.

5.3.5 *(Si la municipalité souhaite préciser les conditions d'acceptation des dons, marques d'hospitalité et autres avantages qui ne sont pas de nature purement privée ou qui ne sont pas visés à l'article 5.3.4 (ex : cadeau promotionnel, montant maximum, tenue d'un registre, déclaration au supérieur immédiat), elle devrait le préciser au présent article plutôt que dans une directive ou une politique qui n'aurait pas été adoptée suivant une procédure réglementaire.)*

5.4 Utilisation des ressources de la municipalité

Il est interdit à tout employé d'utiliser les ressources de la municipalité à des fins personnelles ou à des fins autres que les activités liées à l'exercice de ses fonctions, sous réserve d'une politique particulière encadrant cette utilisation.

La présente interdiction ne s'applique pas lorsqu'un employé utilise, à des conditions non préférentielles, une ressource mise à la disposition des citoyens.

5.5 Utilisation ou communication de renseignements confidentiels

L'employé ne doit pas faire usage de l'information à caractère confidentiel qu'il obtient dans l'exécution ou à l'occasion de son travail. Ces obligations survivent pendant un délai raisonnable après la cessation de l'emploi, et survivent en tout temps lorsque l'information réfère à la réputation et à la vie privée d'autrui.

5.6 Abus de confiance et malversation

Il est interdit à un employé de détourner à son propre usage ou à l'usage d'un tiers un bien appartenant à la municipalité.

ARTICLE 6 : MÉCANISME DE PRÉVENTION

L'employé, qui croit être placé, directement ou indirectement, dans une situation de conflit d'intérêts réelle, potentielle ou apparente, ou qui est susceptible de contrevenir autrement au présent code d'éthique et de déontologie, doit en aviser son supérieur immédiat.

Dans le cas du directeur général, il doit en aviser le maire.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ARTICLE 7 : MANQUEMENT ET SANCTION

Un manquement à une règle prévue au présent code d'éthique et de déontologie par un employé peut entraîner, sur décision de la municipalité et dans le respect de tout contrat de travail, l'application de toute sanction appropriée à la nature et à la gravité du manquement.

ARTICLE 8 : AUTRE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

Le présent code ne doit pas être interprété comme restreignant les obligations imposées à un employé municipal par la loi, un règlement, un code de déontologie professionnelle, un contrat de travail incluant une convention collective, une politique ou directive municipale.

ARTICLE 9 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Georges Diné,
Maire

René Tousignant, MAP
Directeur général, greffier et trésorier

Avis de motion :
Adoption du règlement :
Affiché et publié :

Le 10 septembre 2012
Le 1^{er} octobre 2012
Le 11 octobre 2012

Adoptée à l'unanimité

MOTION

AVIS DE MOTION EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LOUIS QUEVILLON QU'À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE, IL ADOPTERA OU FERA ADOPTER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 004-03-2012 AYANT POUR OBJET LA MODIFICATION DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 004-2000, 004-01-2001 ET 004-02-2005 CRÉANT LE FONDS DE ROULEMENT POUR EN AUGMENTER LE MONTANT AUTORISÉ À 1 200 000 \$

12-10-300

RADIATION DE TAXES MUNICIPALES - DOSSIERS ADJUGÉS À LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE DU NORD (281,83 \$)

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des taxes foncières à radier;

CONSIDÉRANT QUE depuis l'application des nouvelles normes comptables, les intérêts à recevoir doivent être comptabilisés aux revenus et que par conséquent, il y a lieu de procéder également à la radiation des intérêts reliés aux comptes de taxes à radier ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE certains immeubles ont été adjugés à la Commission Scolaire de la Rivière-du-Nord ;

CONSIDÉRANT les recommandations du Service de la taxation à l'effet de procéder, à la radiation desdits montants de taxes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham approuve la radiation des taxes foncières pour les matricules suivants, à savoir :

No de dossier	Capital	Intérêt	Pénalité	Total
2668-34-2080-0-000-0000 (F) Sanchez, Juan M plan 1057 8	\$8.83	\$0.63	\$0.26	\$9.72

Référence	Échéance	Capital	Intérêt	Pénalité	Total
2012-000788-001	2012-02-09	\$8.83	\$0.63	\$0.26	\$9.72

No de dossier	Capital	Intérêt	Pénalité	Total
2668-48-3097-0-000-0000 (F) Koehler Succ, Carl W plan 1057 15	\$8.83	\$0.63	\$0.26	\$9.72

Référence	Échéance	Capital	Intérêt	Pénalité	Total
2012-000802-001	2012-02-09	\$8.83	\$0.63	\$0.26	\$9.72

No de dossier	Capital	Intérêt	Pénalité	Total
2668-54-9475-0-000-0000 (F) Berezansky, John plan 1057 4	\$8.83	\$0.63	\$0.26	\$9.72

Référence	Échéance	Capital	Intérêt	Pénalité	Total
2012-000811-001	2012-02-09	\$8.83	\$0.63	\$0.26	\$9.72

No de dossier	Capital	Intérêt	Pénalité	Total
2668-67-0967-0-000-0000 (F) Berezansky, John plan 1057 6	\$8.83	\$0.63	\$0.26	\$9.72

Référence	Échéance	Capital	Intérêt	Pénalité	Total
2012-000817-001	2012-02-09	\$8.83	\$0.63	\$0.26	\$9.72

No de dossier	Capital	Intérêt	Pénalité	Total
2668-97-7814-0-000-0000 (F) Durante, Joseph L plan 1056 71	\$4.41	\$0.32	\$0.13	\$4.86

Référence	Échéance	Capital	Intérêt	Pénalité	Total
2012-000827-001	2012-02-09	\$4.41	\$0.32	\$0.13	\$4.86

No de dossier	Capital	Intérêt	Pénalité	Total
2755-62-0736-0-000-0000 (F) Duval Giraldeau, G rue Sans Nom	\$20.30	\$1.46	\$0.59	\$22.35

Référence	Échéance	Capital	Intérêt	Pénalité	Total
2012-000880-001	2012-02-	\$20.30	\$1.46	\$0.59	\$22.35

**Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham**

09

No de dossier	Capital	Intérêt	Pénalité	Total
2755-69-7427-0-000-0000 (F) Barbier, Jean rue Sans Nom	\$20.30	\$1.46	\$0.59	\$22.35

Référence	Échéance	Capital	Intérêt	Pénalité	Total
2012-000913-001	2012-02-09	\$20.30	\$1.46	\$0.59	\$22.35

No de dossier	Capital	Intérêt	Pénalité	Total
2755-98-2973-0-000-0000 (F) Therault, Magella rue Sans Nom	\$20.30	\$1.46	\$0.59	\$22.35

Référence	Échéance	Capital	Intérêt	Pénalité	Total
2012-000927-001	2012-02-09	\$20.30	\$1.46	\$0.59	\$22.35

No de dossier	Capital	Intérêt	Pénalité	Total
2756-71-2672-0-000-0000 (F) Rivard, Denis rue Sans Nom	\$20.30	\$1.46	\$0.59	\$22.35

Référence	Échéance	Capital	Intérêt	Pénalité	Total
2012-000916-001	2012-02-09	\$20.30	\$1.46	\$0.59	\$22.35

No de dossier	Capital	Intérêt	Pénalité	Total
2756-72-4355-0-000-0000 (F) Lakefield Corp, rue Sans Nom	\$20.30	\$1.46	\$0.59	\$22.35

Référence	Échéance	Capital	Intérêt	Pénalité	Total
2012-000921-001	2012-02-09	\$20.30	\$1.46	\$0.59	\$22.35

No de dossier	Capital	Intérêt	Pénalité	Total
2756-80-8453-0-000-0000 (F) Clement, Robert rue Sans Nom	\$20.30	\$1.46	\$0.59	\$22.35

Référence	Échéance	Capital	Intérêt	Pénalité	Total
2012-000929-001	2012-02-09	\$20.30	\$1.46	\$0.59	\$22.35

No de dossier	Capital	Intérêt	Pénalité	Total
2768-16-7017-0-000-0000 (F) Berezansky, John plan 1055 60	\$15.01	\$1.08	\$0.44	\$16.53

Référence	Échéance	Capital	Intérêt	Pénalité	Total
2012-001381-001	2012-02-09	\$15.01	\$1.08	\$0.44	\$16.53

No de dossier	Capital	Intérêt	Pénalité	Total
2768-18-6243-0-000-0000 (F) Kopp, Harold plan 1055 74	\$8.83	\$0.63	\$0.26	\$9.72

Référence	Échéance	Capital	Intérêt	Pénalité	Total
2012-001382-001	2012-02-09	\$8.83	\$0.63	\$0.26	\$9.72

No de dossier	Capital	Intérêt	Pénalité	Total
2768-44-6845-0-000-0000 (F)	\$8.83	\$0.63	\$0.26	\$9.72

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

Rosco, Peter J
plan 1054 52

<u>Référence</u>	<u>Échéance</u>				
2012-001387-001	2012-02-09	\$8.83	\$0.63	\$0.26	\$9.72

<u>No de dossier</u>	<u>Capital</u>	<u>Intérêt</u>	<u>Pénalité</u>	<u>Total</u>
2768-55-9823-0-000-0000 (F) Durante, Joseph L plan 1054 51	\$6.18	\$0.44	\$0.18	\$6.80

<u>Référence</u>	<u>Échéance</u>				
2012-001391-001	2012-02-09	\$6.18	\$0.44	\$0.18	\$6.80

<u>No de dossier</u>	<u>Capital</u>	<u>Intérêt</u>	<u>Pénalité</u>	<u>Total</u>
3362-60-6738-0-000-0000 (F) St Martin Payette, Yvonne plan 892 21	\$15.89	\$1.14	\$0.46	\$17.49

<u>Référence</u>	<u>Échéance</u>				
2012-002934-001	2012-02-09	\$15.89	\$1.14	\$0.46	\$17.49

<u>No de dossier</u>	<u>Capital</u>	<u>Intérêt</u>	<u>Pénalité</u>	<u>Total</u>
3363-70-7316-0-000-0000 (F) St Martin Payette, Yvonne plan 892 21	\$15.89	\$1.14	\$0.46	\$17.49

<u>Référence</u>	<u>Échéance</u>				
2012-002947-001	2012-02-09	\$15.89	\$1.14	\$0.46	\$17.49

<u>No de dossier</u>	<u>Capital</u>	<u>Intérêt</u>	<u>Pénalité</u>	<u>Total</u>
3363-70-8092-0-000-0000 (F) St Martin Payette, Yvonne plan 892 21	\$15.89	\$1.14	\$0.46	\$17.49

<u>Référence</u>	<u>Échéance</u>				
2012-002948-001	2012-02-09	\$15.89	\$1.14	\$0.46	\$17.49

<u>No de dossier</u>	<u>Capital</u>	<u>Intérêt</u>	<u>Pénalité</u>	<u>Total</u>
3860-91-4765-0-000-0000 (F) Mcgary, Matthias Jr plan 792 P	\$7.95	\$0.57	\$0.23	\$8.75

<u>Référence</u>	<u>Échéance</u>				
2012-005818-001	2012-02-09	\$7.95	\$0.57	\$0.23	\$8.75

Grand total		\$256.00	\$18.37	\$6.87	\$281.83
--------------------	--	-----------------	----------------	---------------	-----------------

Adopté à l'unanimité

**Adoption des prévisions budgétaires 2013 de la Régie
Intermunicipale Argenteuil – Deux-Montagnes (RIADM)**

Ce point est reporté à une séance ultérieure du Conseil municipal.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

12-10-301

APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2013 DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES CHATHAM / LACHUTE (RAEUCL)

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la *Régie d'assainissement des eaux usées Chatham / Lachute* (RAEUCL) a adopté ses prévisions budgétaires pour l'année 2013 ;

CONSIDÉRANT QU'aux termes des articles 468,34 et 468.36.1 de la *Loi sur les cités et villes*, la *Régie d'assainissement des eaux usées Chatham / Lachute* (RAEUCL) soumet ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2013 ;

CONSIDÉRANT QUE la *Régie d'assainissement des eaux usées Chatham / Lachute* (RAEUCL) demande aux municipalités membres d'adopter son budget 2013 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du document transmis par la *Régie d'assainissement des eaux usées Chatham / Lachute* (RAEUCL) et s'en déclarent satisfaits ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont également pris connaissance du rapport de service soumis par le directeur général, greffier et trésorier, monsieur René Tousignant, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham approuve et adopte le budget 2013 de la *Régie d'assainissement des eaux usées de Chatham / Lachute* (RAEUCL) tel que proposé, à savoir :

2013

REVENUS

Services rendus aux organismes municipaux

Quote-part Lachute	958 600 \$
Quote-part Chatham	102 400 \$

Autres recettes - Intérêts

Banque, placements et autres	100 \$
Subventions gouvernementales	241 600 \$

TOTAL DES REVENUS	1 302 700 \$
--------------------------	---------------------

CHARGES

Législation

Rémunération des administrateurs	7 800 \$
Contributions gouvernementales	1 800 \$
Total législation	9 600 \$

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

Gestion financière et administrative

Rémunération du personnel	13 600 \$
Contributions gouvernementales	2 000 \$
Frais de déplacement et congrès	100 \$
Frais de poste	100 \$
Frais administratifs	8 100 \$
Téléphone et communication	100 \$
Avis publics aux citoyens	100 \$
Services juridiques	100 \$
Services professionnels	5 100 \$
Assurances	11 500 \$
Services techniques	1 000 \$
Fournitures de bureau	100 \$
Réserve pour imprévus	10 000 \$
Total gestion financière et administrative	51 900 \$

Autres dépenses d'administration générale

Réclamations, dommages et intérêts	100 \$
Total des autres dépenses d'administration générale	100 \$

Hygiène du milieu

Frais administratifs	130 300 \$
Étangs et émissaires - Traitement des eaux	382 400 \$
Stations de pompage - Lachute	236 500 \$
Stations de pompage - Chatham	7 200 \$
Ouvrages communs d'interception	20 200 \$
Total dépenses d'hygiène du milieu	776 600 \$

Frais de financement

Frais de refinancement (escompte)	28 300 \$
Intérêts et frais de banque	100 \$
Intérêts sur la dette à long terme	268 300 \$
Total frais de financement	296 700 \$

TOTAL DES CHARGES 1 134 900 \$

Excédent de l'exercice 167 800 \$

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

Conciliation à des fins fiscales

Financement

Remboursement de la dette à long
terme 166 800 \$

Affectations

Activités d'investissement -
\$
Montant à pourvoir dans le
futur 1 000 \$

Total des
affectations 1 000 \$

**TOTAL DES ÉLÉMENTS CONCILIÉS À DES
FINS FISCALES 167 800 \$**

**Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice -
à des fins fiscales \$**

Adoptée à l'unanimité

LOISIRS

12-10-302

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU CLUB D'ÂGE D'OR « LES PENTES D'ARGENT » POUR L'ANNÉE 2013

CONSIDÉRANT QUE le Club d'âge d'or de Brownsburg-Chatham sollicite une aide financière afin d'offrir des activités à coût abordable à ses membres ;

CONSIDÉRANT QUE celui-ci répond aux critères et exigences de la «*Politique d'aide financière aux organismes à but non lucratif (OBNL) de la Ville de Brownsburg-Chatham*» et qu'ils ont remis tous les documents exigés selon celle-ci ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau appuyé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le versement d'une aide financière au Club d'âge d'or de Brownsburg-Chatham, «*Les Pentes d'Argent*», au montant de 750,00 \$ pour l'année 2013.

Adopté à l'unanimité

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

Levée de fonds du groupe relève pour les personnes aphasiques des Laurentides

***Ce point est reporté à une séance ultérieure du Conseil
municipale.***

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

12-10-303

CESSION POUR FINS DE PARCS ET DE TERRAINS DE JEUX / DEMANDE DE PERMIS DE LOTISSEMENT NUMÉRO 2012-00019 / CRÉATION DES LOTS 5 130 513 ET 5 130 514 DU CADASTRE DU QUÉBEC

ATTENDU QUE monsieur Maurice Larocque a déposé une demande de permis de lotissement afin de procéder à la création des lots 5 130 513 et 5 130 514 à partir du lot 4 423 517 du cadastre du Québec. Cette opération cadastrale est montrée sur un plan préparé par Pierre-Simon Madore, arpenteur-géomètre, sous le dossier numéro 8699, minute 2621, en date du 16 août 2012, lequel plan est joint à l'annexe 1;

ATTENDU QUE ce projet d'opération cadastrale vise la création de deux (2) lots distincts. Le lot 5 130 513 représente le nouveau lot où la résidence est implantée et le lot 5 130 514 est le lot de la terre agricole, tous deux étant localisés sur la route du Canton;

ATTENDU QUE ce projet d'opération cadastre est rendu possible en vertu des articles 101 et 103 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA) qui permettent qu'une personne peut, sans l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), aliéner, lotir et utiliser à une fin autre que l'agriculture un lot situé dans une région agricole désignée lorsque les dispositions de la présente loi visant à exiger une autorisation de la Commission ont été rendues applicables sur ce lot (Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, article 101).

ATTENDU QUE la résidence a été implantée sur le lot agricole vers 1830, ce qui lui confère le privilège de pouvoir être détachée de la terre agricole par un lot distinct de celui de la terre agricole et de bénéficier d'un lot ayant une superficie qui peut être portée à un demi-hectare (Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, article 103).

ATTENDU QUE, selon les termes de l'article 55 du Règlement numéro 059-2003 concernant le lotissement sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham, le Conseil municipal doit se prononcer quant à la cession aux fins de parcs et terrains de jeux exigée en vertu de ce règlement;

ATTENDU QUE la contribution exigée en vertu du règlement précité est fixée à 10% de la superficie du terrain assujettie à cette cession, comprise dans le plan et située dans un endroit qui, de l'avis du conseil, convient à l'établissement de parcs ou de terrains de jeux, ou de verser une somme de 10% de la valeur du terrain inscrite au rôle d'évaluation municipale;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des recommandations soumises par madame Danielle Cyr, urbaniste et directeur du Service de l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le Conseil accepte la contrepartie en argent pour cette cession. Sur la base de l'évaluation foncière, la contribution de 10% en argent représente un montant de 284,25 \$. Le détail de cette contribution est montré à la section «Renseignements comptables» du permis de lotissement visé, joint à l'annexe 2.

Adoptée à l'unanimité

12-10-304

CESSION POUR FINS DE PARCS ET DE TERRAINS DE JEUX / DEMANDE DE PERMIS DE LOTISSEMENT NUMÉRO 2012-00021 / CRÉATION DES LOTS 5 138 583 À 5 138 587

ATTENDU QUE messieurs Richard Forsythe, Paul Forsythe et madame Michelle Forsythe ont déposé une demande de permis de lotissement afin de procéder à la création des lots 5 138 583 à 5 138 587 du cadastre du Québec à partir d'une partie du lot 4 985 962 du cadastre du Québec. Cette opération cadastrale est montrée sur un plan préparé par monsieur René Tousignant, arpenteur-géomètre, sous le dossier numéro 10074, minute 10960, en date du 28 août 2012 et présenté en 2 feuillets, lequel plan est joint à l'annexe 1;

ATTENDU QUE ce projet d'opération cadastrale vise la création de cinq (5) lots distincts. Les lots 5 138 583 et 5 138 584 seront destinés respectivement à la construction d'une résidence unifamiliale située sur le chemin de la Promenade-du-Lac (dans le Domaine privé « Lake Half Moon »).

ATTENDU QUE les lots 5 138 585 et 5 138 586 sont des lots résiduels non conformes qui sont destinés respectivement à une bande de terrain qui sera utilisé en un droit de passage au lac. Ces 2 lots ne pourront être construits en raison de leur non-conformité à la réglementation. Ils sont créés dans le seul but d'être dédiés à un passage au lac;

ATTENDU QUE le lot 5 138 587 est un lot résiduel de grande superficie qui fera l'objet d'une opération cadastrale subséquente. Ce lot résiduel ne peut être construit tel qu'il est présentement identifié. La cession aux fins de parcs et terrains de jeux s'appliquera lors d'une opération cadastrale ultérieure.

ATTENDU QUE, selon les termes de l'article 55 du Règlement numéro 059-2003 concernant le lotissement sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham, le Conseil municipal doit se prononcer quant à la cession aux fins de parcs et terrains de jeux exigée en vertu de ce règlement;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU QUE la contribution exigée en vertu du règlement précité est fixée à 10% de la superficie du terrain assujettie à cette cession, comprise dans le plan et située dans un endroit qui, de l'avis du conseil, convient à l'établissement de parcs ou de terrains de jeux, ou de verser une somme de 10% de la valeur du terrain inscrite au rôle d'évaluation municipale;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des recommandations soumises par madame Danielle Cyr, urbaniste et directeur du Service de l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la contrepartie en argent pour cette cession. Sur la base de l'évaluation foncière, la contribution de 10% en argent représente un montant de 336,28 \$. Le détail de cette contribution est montré à la section «Renseignements comptables» du permis de lotissement visé, joint à l'annexe 2.

Adoptée à l'unanimité

12-10-305

ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 12-06-185 ADOPTÉ LE 5 JUIN 2012 : CESSIION POUR FINS DE PARCS ET DE TERRAINS DE JEUX / DEMANDE DE PERMIS DE LOTISSEMENT NUMÉRO 2012-00013 / CRÉATION DES LOTS 5 030 004 ET 5 030 005 DU CADASTRE DU QUÉBEC

ATTENDU QUE la présente résolution vient abroger la résolution numéro 12-06-185 adoptée le 5 juin 2012 visant une contribution aux fins de parcs et terrains de jeux en lien avec la demande de permis de lotissement numéro 2012-00013;

ATTENDU QU'Hydro-Québec dans sa loi constitutive et intitulée *Loi sur Hydro-Québec*, à son article 40, prévoit que cette dernière comme mandataire de l'état, ne doit acquitter que les taxes municipales et scolaires mais n'est pas assujettie à aucune autre imposition, et de ce fait, les frais liés à la cession aux fins de parcs et terrains de jeux ne s'appliquent pas considérant que ce n'est pas une taxe municipale ou scolaire;

ATTENDU QUE les lots identifiés par la présente opération cadastrale représentent un lot à construire et un second lot qui est un lot résiduel qui sera joint ultérieurement à une propriété existante;

ATTENTU QU'il y a lieu d'abroger la résolution numéro 12-06-185;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des recommandations soumises par madame Danielle Cyr, urbaniste et directeur du Service de l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Riendeau, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte que la résolution numéro 12-06-185 soit abrogée.

Adoptée à l'unanimité

Divulguant son intérêt potentiel dans le prochain point traité à l'ordre du jour, monsieur le conseiller Louis Quevillon s'abstient de participer aux délibérations du Conseil municipal et se retire de la salle des délibérations afin de ne pas influencer le vote sur la question, le cas échéant.

12-10-306

RÉVISION : ADDENDA À L'OFFRE D'ACHAT DU 29 JUIIN 2011 INTERVENUE ENTRE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM ET INTERRA INC.

ATTENDU QUE l'offre d'achat signée le 29 juin 2011 était valide pour une période de cent quatre-vingts (180) jours et que ce délai est actuellement expiré;

ATTENDU QU'un délai supplémentaire de quatre-vingt-dix (90) jours a été accordé en date du 29 décembre 2011;

ATTENDU QUE l'Acheteur s'est prévu d'un nouveau des dispositions de l'article 6.7 de l'offre d'achat en lui permettant un second délai de cent quatre-vingts (180) jours;

ATTENDU QUE l'Acheteur désire se prévaloir d'un autre délai de cent vingt (120) jours;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des recommandations soumises par madame Danielle Cyr, urbaniste et directeur du Service de l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Riendeau appuyé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde et il est résolu :

QUE les parties conviennent de ce qui suit :

1. La Ville de Brownsburg-Chatham renonce au versement du montant de DIX MILLE DOLLARS (10 000 \$) prévu à l'article 6.7 de l'offre d'achat et accorde à Interra inc un délai supplémentaire de cent vingt (120) jours au délai déjà offert en date du 29 mars 2012, laquelle offre demeurera ainsi valide jusqu'au 29 janvier 2013. Après cette date, l'offre d'achat deviendra nulle et non avenue.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le Maire, monsieur Georges Diné à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

Une fois cette résolution adoptée, monsieur le conseiller Louis Quevillon reprend son siège à la table des délibérations.

TRAVAUX PUBLICS (Équipements et infrastructures (hygiène du milieu))

12-10-307

AUTORISATION D'ACHAT À MÊME LE FONDS DE ROULEMENT DE LA VILLE

CONSIDÉRANT le programme triennal d'immobilisations 2012;

CONSIDÉRANT qu'à même ce programme, l'achat d'une boîte à sel pour un camion 10 roues existant était prévu;

CONSIDÉRANT que le paiement de cet équipement se fait à même le fonds de roulement et pour le permettre, une résolution du Conseil municipal est requise en ce sens;

CONSIDÉRANT les offres de deux fournisseurs reconnus pour ce type d'accessoires, à savoir :

Les Machineries St-Jovite taxes incluses	21 231,78 \$,
---	---------------

Équipements Lourds Papineau taxes incluses	28 717,06 \$,
---	---------------

CONSIDÉRANT que les délais pour la production d'un tel équipement varient entre 5 à 8 semaines de production;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer appuyé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise, de gré à gré, l'achat, à même le fonds de roulement de la ville, et ce, sur une période de 5 ans, d'un équipement de type épandeur à sel, auprès de Les Machineries St-Jovite, pour un montant total de 21 231,78\$, incluant les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

12-10-308

DEMANDE D'ANALYSE POUR L'AJOUT D'UN ARRÊT OBLIGATOIRE AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC DANS LE SECTEUR DE SAINT-PHILIPPE – ROUTE DU CANTON

CONSIDÉRANT une requête des citoyens du secteur pour l'ajout d'un arrêt obligatoire au coin de la route du Canton (148) et la rue Renaud, dans le secteur de Saint-Philippe;

CONSIDÉRANT que lors de l'étude préliminaire pour le projet d'ajout de trottoirs dans ce dit tronçon, la firme mandatée par la Ville, « Laurentides Experts Conseils », recommandait fortement l'ajout de cette signalisation d'arrêt obligatoire;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT qu'afin que le *Ministère des transports du Québec* (MTQ) effectue une analyse en ce sens, une résolution de la Ville de Brownsburg-Chatham doit être entérinée;

CONSIDÉRANT que ce tronçon est situé dans une zone scolaire d'une école élémentaire, soit pour des élèves entre 5 et 12 ans;

CONSIDÉRANT un rapport des débits journaliers de circulation effectué en 2012, il y a une proportion de 12 % de camion lourd qui circule sur ce tronçon;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham donne son accord auprès du *Ministère des transports du Québec* (MTQ) afin d'effectuer une analyse pour l'implantation d'un arrêt obligatoire au coin de la route du Canton (148) et de la rue Renaud.

Adoptée à l'unanimité

12-10-309

AUTORISATION DE DÉMARCHES D'APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR L'ENTRETIEN PAYASAGER, NOTAMMENT LA COUPE DE GAZON DU CAMPING MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM

CONSIDÉRANT que l'entretien des aires engazonnées du camping municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham est une dépense récurrente annuelle;

CONSIDÉRANT que le contrat actuellement en vigueur vient à échéance pour la saison 2012;

CONSIDÉRANT que le contrat de cette nature s'échelonne sur trois saisons;

CONSIDÉRANT qu'une nouvelle procédure interne requiert que les devis soient approuvés par les membres du Conseil municipal, préalablement avant d'engendrer le processus de toutes soumissions par invitations;

CONSIDÉRANT que le budget relié à la dépense de l'entretien et la coupe de gazon du camping municipal est prévu au budget d'opération;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau et il est résolu :

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la démarche d'appel d'offres public, suite à la lecture du devis, pour l'entretien et la coupe du gazon des aires engazonnées du camping municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham pour les saisons 2013, 2014 et 2015.

Adoptée à l'unanimité

12-10-310

AUTORISATION DE RÉDUCTION DE VITESSE SUR UN TRONÇON DE LA RUE PRINCIPALE – À MÊME LA ZONE SCOLAIRE DE L'ÉCOLE PRIMAIRE BOUCHARD

CONSIDÉRANT que le secteur de la rue Principale entre les rues du Couvent et St-Louis est réputé zone scolaire par le fait qu'une école élémentaire y est érigée depuis plusieurs décennies, soit l'école Bouchard;

CONSIDÉRANT que depuis l'année scolaire en cours, l'école Bouchard occupe aussi les locaux de l'ancienne école appelé Le Tremplin qui fait front à la rue Principale;

CONSIDÉRANT que la limite de vitesse du tronçon de la rue Principale, entre du Couvent et Saint-Louis est présentement de 50km/heure;

CONSIDÉRANT que malgré le fait que les élèves doivent traverser avec l'aide d'une brigadière au coin de la rue Principale et du Couvent, les automobilistes conduisent de façon irrespectueuse et met en danger la sécurité de la dite brigadière et des élèves;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise une réduction de la vitesse permise sur le tronçon de la rue Principale, entre la rue du Couvent et la rue Saint-Louis, afin que la vitesse de cette zone devienne 30km/heure;

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham mandate le Service des travaux publics pour modifier la signalisation en ce sens dès l'automne 2012;

QU'UNE correspondance officielle soit transmise auprès de la Sûreté du Québec afin de les informer de cette modification.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

12-10-311

RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LA FOURNITURE DE PRODUITS DE SIGNALISATION ROUTIÈRE – AUTORISATION D'ACHAT POUR UNE PÉRIODE DE 12 MOIS

CONSIDÉRANT la démarche d'appel d'offres public pour les produits de signalisation routière;

CONSIDÉRANT que l'entretien et l'ajout de signalisation routière sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham est une dépense récurrente annuelle;

CONSIDÉRANT que trois (3) entreprises spécialisées dans les produits de signalisation ont soumis une proposition; dont deux (2) se sont classifiées conformes;

CONSIDÉRANT les résultats obtenus par les entreprises conformes suivantes ;

- Martech Signalisation Inc. 10 463,30\$, taxes incluses
- Signo Tech 10 708,19\$, taxes incluses

CONSIDÉRANT que les dépenses reliées à l'achat de produits de signalisation se font à la pièce ou par commandes regroupées;

CONSIDÉRANT que le budget relié à la dépense de produits de signalisation fait partie des dépenses du budget d'opération annuel du Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer appuyé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise l'achat de produits de signalisation auprès de l'entreprise « Martech Signalisation Inc. »; et ce, pour une période de 12 mois, à partir de l'approbation du Conseil municipal par résolution.

Adoptée à l'unanimité

12-10-312

IDENTIFICATION DES VÉHICULES DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM

CONSIDÉRANT QUE tous les véhicules propriétés de la Ville de Brownsburg-Chatham sont identifiés à l'exception des véhicules de la directrice du Service des travaux publics et du directeur du Service de la sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE l'on procède sans délai à l'identification complète de ces deux (2) véhicules.

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

12-10-313 ÉVALUATION DU PERSONNEL DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder régulièrement à l'évaluation des employés de la Ville de Brownsburg-Chatham;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Riendeau, appuyé par monsieur le conseiller Richard Boyer et il est résolu :

QUE l'on procède annuellement à l'évaluation de tous les employés de la Ville de Brownsburg-Chatham.

Adoptée à l'unanimité

12-10-314 DEMANDE DU CONSEIL MUNICIPAL À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC D'EFFECTUER UNE ENQUÊTE SUR LES AFFAIRES MUNICIPALES ET FINANCIÈRES DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM

CONSIDÉRANT le déficit accumulé en date du 31 décembre 2009, au montant de 1 891 360\$, soit un montant de 370 361\$ pour l'année 2008 ainsi qu'un montant de 1 520 999\$ pour l'année 2009;

CONSIDÉRANT QUE ce déficit s'explique principalement par un dépassement important des dépenses d'opérations par rapport au budget approuvé;

CONSIDÉRANT QU'un règlement d'emprunt est requis pour consolider ce déficit, sur une période de 5 ans, et que cela aura un impact important sur le compte de taxes des citoyennes et citoyens de Brownsburg-Chatham;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal nouvellement élus en novembre 2009 s'interrogent sur ce déficit important;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal s'interrogent également sur certaines transactions réalisées et approuvées par résolutions du Conseil municipal au cours des dernières années notamment :

- Cession du terrain de l'ancienne sucrerie à la Société de développement économique de Brownsburg-Chatham ;
- Contrat de location entre la Ville de Brownsburg-Chatham et la Société de développement économique de Brownsburg-Chatham concernant la salle de l'Édifice Louis-Renaud ;
- Les motifs de la création de la Société de développement économique de Brownsburg-Chatham par les anciens administrateurs de la Ville ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

- Toutes les transactions reliées au processus d'expropriation et par la suite la vente des immeubles concernant les dossiers du centre-ville ;
- Toutes les transactions comptables à l'égard de la Loi numéro 212 concernant le remembrement des terres ; et
- Les motifs de la création de la Société récréo-touristique de Brownsburg-Chatham par les anciens administrateurs de la Ville.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Richard Boyer et il est résolu :

QUE, compte tenu des considérants cités plus haut, une demande soit transmise à la *Commission municipale du Québec* leur demandant de procéder aux enquêtes requises.

Adoptée à l'unanimité

2^{IÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS

De 19h22 à 19h33 Des contribuables posent des questions sur différents dossiers et monsieur le Maire, Georges Diné, leur répond.

12-10-315

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

À 19h35 il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Richard Boyer et il est résolu :

QUE la présente séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité

Georges Diné
Maire

René Tousignant, MAP
Directeur général, greffier et
trésorier